

Compte rendu de séance

Séance du 9 Avril 2021

L'an 2021 et le 9 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de ARTÉCHÉA Pascal Maire

Présents : M. ARTÉCHÉA Pascal, Maire, Mme ALVES DE MAGALHAES Aurélie, M. BELHOMME Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, Mme CASSOURA Martine, Mme CHABOCHE Hélène, M. CHAMBONNIERE Dominique, M. COME Sébastien, M. FARINA Bruno, Mme FINK Pascale, Mme FORTIN Sophie, M. GODEFROY Frédéric, Mme JOUCQUE Jocelyne, Mme LABOUESSE Marie-Thérèse, Mme LEMAITRE Françoise, M. LEROY Jean-Pierre, M. LEVOIR Jean-Pierre, M. MIKKICHE Kamel, Mme NOUNI Myriam, Mme PATRIX PICARD Stéphanie, Mme RENOULT Cécile, Mme SAUVÉ Charlène, M. SOURISSEAU Gérard, M. VASSARD Jean-Luc, M. VILLATTE Hervé

Absent(s) ayant donné procuration : M. JACOB Sébastien à M. LEVOIR Jean-Pierre, M. ORLANDI Antony à M. ARTÉCHÉA Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 25

Date de la convocation : 06/04/2021

Date d'affichage : 06/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Dreux
le : 12/04/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAUVÉ Charlène

SOMMAIRE

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est donc ouverte à 19h08 mn.

Ordre du jour :

- Autorisation donnée au maire de faire se tenir la réunion extraordinaire du conseil municipal le 09/04/2021.
- Approbation du compte-rendu du 31/03/2021
- Vote des taux d'imposition 2021
- Questions diverses

Autorisation donnée au maire de tenir la réunion extraordinaire du conseil municipal le 09/04/2021 :

Monsieur le Maire informe le conseil que la date limite du vote des taux d'impositions est fixée au 14/04/2021 d'où la tenue d'une séance extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur le Maire procède au vote :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

La tenue de la réunion extraordinaire est approuvée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mars 2021 :

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 1 (Sophie FORTIN)

Présentation et vote des taux d'imposition 2021 :

Monsieur le Maire informe qu'à compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences n'est plus perçue par les communes. Les recettes sont compensées par le transfert au bloc communal de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour les redevables, le montant reste inchangé sauf si variation du taux communal. Pour ce faire, il y a lieu de délibérer sur la base d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties agrégé (taux départemental 20.22% + taux communal)

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2020 en 2021, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 21,33 % + taux du département à 20.22%

A la majorité pour : 26 contre : 0 abstentions : 1 (Kamel MIKKICHE)

Taxe foncière (non bâti) : 31,59 %

A la majorité pour : 25 contre : 0 abstentions : 2 (Kamel MIKKICHE/Charlène SAUVÉ)

Madame SAUVÉ Charlène nous informe que le taux départemental ne s'applique pas sur la taxe foncière non bâtie, et ne doit donc pas être l'objet d'un vote.

Renseignement pris après réunion, cette information est correcte.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, fixe le taux des Contributions directes pour 2021 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 21,33 % + taux du département à 20.22%

Taxe foncière (non bâti) : 31,59 %

Questions diverses :

Martine Cassoura déplore que certaines communes fassent des manifestations (ex chasse aux œufs) alors qu'à Saint Lubin, cela nous a été interdit.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une imprécision dans les textes qui génèrent une interprétation de la loi. En ce qui concerne la chasse aux œufs, notre interlocuteur, Monsieur Verres nous a confirmé l'interdiction.

Monsieur le Maire nous informe que les élections départementales et régionales se tiendront prochainement et que le concours des conseillers serait apprécié, car il s'agit d'une organisation très lourde.

Pascal Artéchéa informe le conseil municipal que des discussions sont en cours afin de mettre en place un centre de vaccination éphémère, il est vraisemblable que ce centre soit installé en alternance

Saint Lubin des Joncherets/Saint Rémy Sur Avre. Il sera fait appel au bénévolat car beaucoup de personnel est requis (administratif et médical). Un registre sera ouvert en mairie pour recueillir les noms des volontaires.

Monsieur Gérard Sourisseau précise que cela mobilisera la salle des fêtes car on ne doit pas désinstaller le matériel entre 2 séances de vaccinations.

Madame Françoise Lemaitre indique que chaque semaine le CCAS envoie une liste de personnes souhaitant être vaccinées, cependant peu de personnes ont été contactées par l'Agglo.

Monsieur Gérard Sourisseau est surpris de cette information, et demande à ce que lui soit communiqué les listes envoyées afin qu'il se rapproche du service concerné à l'Agglo.

Il précise également qu'à partir du 15 avril 2021, l'ARS doit effectuer un rappel aux personnes non vaccinées dans la tranche d'âge requise.

Monsieur le Maire informe qu'il a eu une réunion sur le projet « Petites Villes de Demain ». C'est un processus qui permet d'avoir une réflexion d'étude sur des projets communs à Nonancourt/Saint Rémy Sur Avre et Saint Lubin des Joncherets. Il précise que le conseil municipal sera amené à se prononcer sur nos ambitions dans la vallée. Il conviendra de délibérer pour statuer si on souhaite s'inscrire sur ce projet qui semble bénéfique pour les trois communes. Ce projet est sous l'égide de l'Agglo.

Monsieur Gérard Sourisseau précise que l'état met à disposition des moyens d'ingénierie pour conduire la réflexion pour l'ensemble des petites villes identifiées dans l'Agglo.

L'idée principale est de mutualiser les équipements entre les trois communes.

Martine Cassoura interroge sur le projet Bourg Centre.

Monsieur le Maire répond que le projet est gelé pour des raisons financières. Monsieur le Sous-Préfet est informé du dossier.

Françoise Lemaitre informe que le bus numérique interviendra à nouveau sur notre commune le 27 mai 2021 pour la troisième fois.

Sophie Fortin indique que des opérations de nettoyage de la commune sont prévues le 13 et 20 juin 2021.

Myriam Nouni demande si les groupes de travail peuvent se réunir en cette période de crise sanitaire. Monsieur le Maire répond affirmativement, et rappelle qu'il doit être établi des comptes rendus de ces groupes de travail.

La séance est levée à 20 heures 5 minutes.

En mairie, le 29/04/2021
Le Maire
Pascal ARTÉCHÉA